



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- ayant pris part au vote : 28
- procurations : 4

L'an deux mille dix-neuf et le 6 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 31 octobre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIÈRE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à MME VALERIE QUONIAM-DOUREL), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

Etaient absents excusés : M. FREDERIC COMBE, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR, MME CLAUDE RIERA, M. NICOLAS COSTES

M. DOMINIQUE GIRONNET a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2019/88

Objet : Modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal la modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement prévus au Budget Primitif 2019 de la façon suivante :

• **Dojo : AP/CP initiale**

AP : 1 540 119 euros
CP 2018 : 40 119 euros
CP 2019 : 820 000 euros
CP 2020 : 680 000 euros

Dojo : Modifications

AP : 1 540 119 euros
CP 2018 : 40 119 euros
CP 2019 : 1 420 000 euros (600 000 euros de plus)
CP 2020 : 80 000 euros (600 000 euros de moins)

• **Multi-Accueil/Petite Enfance : AP/CP initiale**

AP : 500 000 euros

Envoyé en préfecture le 07/11/2019

Reçu en préfecture le 07/11/2019

Affiché le - 7 NOV. 2019

ID : 031-213105612-20191106-D2019_88-DE



CP 2019 : 350 000 euros
CP 2020 : 150 000 euros

Multi-Accueil/Petite Enfance : Modifications

AP : 770 000 euros (270 000 euros de plus)
CP 2019 : 50 000 euros (300 000 euros de moins)
CP 2020 : 720 000 euros (570 000 euros de plus)

• Aire couverte : AP/CP initiale

AP : 460 000 euros
CP 2019 : 330 000 euros
CP 2020 : 130 000 euros

Aire couverte : Modifications

AP : 350 000 euros (110 000 euros de moins)
CP 2019 : 330 000 euros
CP 2020 : 20 000 euros (110 000 euros de moins)

Par ailleurs, Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement suivants ne feront pas l'objet de modification :

- Piscine
- Montizalguier
- MJC
- Piste d'athlétisme et terrain d'honneur
- Transformation de l'ancien Dojo
- Accessibilité

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 abstentions (MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO SAINT)

- D'adopter la modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement tels que présentés ci-dessus.

- Transmis le - 7 NOV. 2019

- Affiché le - 7 NOV. 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

